



Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur

JANVIER 1993

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 92.00.352.004.0 DU 31 DECEMBRE 1992

Compteurs de volume de gaz à parois déformables
SCHLUMBERGER modèles GALLUS 2000
de désignations G 1,6 - G 2,5 et G 4

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANTS

Société SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Département France Gaz, rue Chrétien de Troyes, ZAC Val-de-Murigny, BP 327, 51061 Reims Cedex, France.

NUOVO PIGNONE, Via F. Matteuci, 2, 50127 Firenze, Italie.

ALESIA, Via F. Briganti, 305, 80144 Napoli, Italie.

JB ROMBACH, Hardeckstrasse, D-7500, Karlsruhe 21, Postfach 211 155, Allemagne.

MARCONI AUTOMAZIONE S.p.A., Via Marsala 24, 20052 Monza, Italie.

DEMANDEUR

Société SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Département France Gaz, rue Chrétien de Troyes, ZAC Val-de-Murigny, BP 327, 51061 Reims Cedex, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 88.0.11.352.3.0 du 28 décembre 1988 (1) déjà complété par le certificat n° 90.0.01.352.2.0 du 9 novembre 1990 (2) relatif aux compteurs de volume de gaz à parois déformables SCHLUMBERGER modèles GALLUS 2000 de désignations G 1,6 - G 2,5 et G 4.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz faisant l'objet du présent certificat peuvent différer des modèles précédemment approuvés par :

- le nombre de fabricants passé de 3 à 5,
- l'évolution de la forme de la vitre du totalisateur qui accroît la profondeur de l'instrument,
- la position du contact "reed" pouvant être dans la partie supérieure droite du dispositif indicateur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les signes d'approbation C.E.E. de modèles sont identiques à ceux fixés par le certificat n° 88.0.11.352.3.0 du 28 décembre 1988 (1) précité.

DEPOT DE MODELE

Les plans permettant d'identifier les modèles sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne et chez le demandeur.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 21 février 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1989, page 34.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1990, page 1380.